

**Lettre aux parents d'élèves**

Nous tenons tout d'abord à souhaiter à tous les enfants une bonne rentrée et à vous faire savoir que nous ferons tout ce qui nous incombe pour que cette année leur soit fructueuse.

Merci de lire attentivement ce qui suit. Vous retrouverez aussi ces informations sur le site de l'école : <http://ecolelesprovinces.toutemonecole.com>. Par ailleurs, les enseignants vous communiqueront très prochainement le code d'accès qui vous permettra d'accéder au blog de la classe de votre enfant, à partir de ce site.

**1- ORGANISATION DE L'ECOLE**

- C.P (A) : Mme CORDELLIER et Mme DEMORTIER
- C.P (B) : Mme MARCHANDISE
- C.P (C) : M. LEPERCQ
- C.E.1 (A) : Mme WISZTORSKI
- C.E.1 (B) : M. DAUPHIN
- C.E.1/C.E.2 : M. RENAR
- C.E.2 (A) : M. MAROUSE remplacé par Mme SEMELYN
- C.E.2 (B) : M. LESTAEVEL
- CE.2/C.M.1 : Mme VANDERAVEROET
- C.M.1 (A) : Mme BAILLET
- C.M.2 (A) : Mme LEPERCQ et Mme DEMORTIER
- C.M.2 (B) : M. PHILIPPOFF et Mme DEMORTIER

**Maître supplémentaire : Mme SEGHERS**

Enseignantes remplaçantes rattachées à l'école : **Mme Olivia LESAY et Mme Joanna DESCAMPS**

**Mme Lesay assurera le remplacement de Mme Demortier pendant le premier trimestre**

Enseignant assurant la 1/2 décharge du directeur en C.M.2 (B) : **Mme DEMORTIER**

Enseignant assurant le ¼ de décharge de Mme Cordellier CP (A) : **Mme DEMORTIER**

Enseignant assurant le ¼ de décharge de Mme Lepercq en CM2 (A) : **Mme DEMORTIER**

Directeur et C.M.2 (B) : **M. PHILIPPOFF**

Employée de vie scolaire: **Véronique VANDELEENE**

AVSI : **Maïna PERROTIN, Odette BOYER, Aïcha MERDJI, Gina GIAQUINTO.**

**Le poste d'assistante pédagogique ( occupé les années précédentes par Lucile Feret) a hélas été supprimé.**

**2- HORAIRES FREQUENTATION ET CALENDRIER**

a) En application de la réforme des rythmes scolaires, vous trouverez l'emploi du temps de l'école ci-dessous.

**Nous vous remercions par avance de respecter scrupuleusement ces horaires. Les retards répétés feront l'objet d'un signalement auprès de l'inspection académique.**

L'accès à l'école est interdit aux personnes étrangères au service sans autorisation des maîtres de surveillance. Votre enfant n'est plus en maternelle ; il est pris en charge par son instituteur dans la cour et vous est rendu **à la grille** de l'établissement. Merci d'en tenir compte pour la bonne marche de l'école et la sécurité de vos enfants.

Les élèves qui ne sont pas inscrits aux **Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)** seront libérés à 15h le mardi et le vendredi.

**b) organisation choisie par la municipalité dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour cette rentrée.**

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>samedi</b>
8h30- 11h30	<b>école</b>	<b>école</b>	<b>école</b>	<b>école</b>	<b>école</b>
11h30-13h30	<b>Pause méridienne</b>				
13h30-15h		<b>école</b>		<b>école</b>	
15h-16h30	<b>école</b>	<i>Activités péri-scolaires Mairie (NAP)</i>	<b>école</b>	<i>Activités péri-scolaires Mairie (NAP)</i>	
16h30-17h30	étude	étude	étude	étude	

**c) Absence des élèves :** Toute absence doit être signalée immédiatement au retour de l'élève en classe par **un mot écrit des parents (indépendant du carnet de correspondance) ou par un certificat médical.**

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école pendant les heures scolaires s'il n'est pas muni d'une demande écrite (sur le cahier de correspondance) signée des parents même s'il s'agit d'une convocation médicale.

**d) Vacances scolaires :**

- Toussaint** : du 17 octobre à midi au 1 novembre 2015
- Noël** : du 19 décembre 2015 à midi au 3 janvier 2016
- Hiver** : du 6 février à midi au 21 février 2015

- Printemps:** du 2 avril à midi au 17 avril 2016
- Week-end de l'ascension :** du 4 au 8 mai 2016
- Été:** le 5 juillet 2016



Des **Activités Pédagogiques Complémentaires** sont mises en place durant l'année scolaire. Des informations complémentaires vous seront données très prochainement

**f) Fête de l'école** : Elle aura lieu le **samedi 25 juin 2016**

### **3- RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS**

Les enseignants restent à votre disposition pour toute question concernant votre enfant. Dans la mesure du possible il vous est demandé de **solliciter un rendez-vous** afin que la rencontre puisse s'effectuer dans les meilleures conditions. Des réunions d'information auront lieu durant l'année scolaire : les enseignants vous en préciseront la date.

#### **3- DIVERS**

##### **a) Règlement**

Il vous est demandé de signer le règlement intérieur de l'école dès sa réception après le premier conseil d'école.

##### **b) Fiche de renseignements**

Il vous est demandé de bien vouloir remplir très soigneusement et rapidement la fiche de renseignements.

**Cette fiche est aussi indispensable dans l'intérêt même de votre enfant en cas de difficultés : (accident, problèmes de santé...). N'oubliez pas de préciser sur cette fiche si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit à l'étude.**

##### **c) Assurance**

Elle n'est pas indispensable, mais fortement conseillée, pour les activités scolaires obligatoires.

Elle est obligatoire pour les activités péri-scolaires (sorties, voyages...).

Vous avez le choix de la Compagnie d'Assurance (conseil : relisez bien les clauses de votre contrat : votre enfant est-il couvert lui-même et pour les dommages causés à autrui (individuelle accident et responsabilité civile) ? et ses lunettes ? et ses vêtements ?...)

L'école propose la M.A.E. qui facilite bien des formalités en cas d'accident. Dans tous les cas il faudra faire parvenir à l'école une **ATTESTATION d'assurance valable pour l'année scolaire 2015-2016 le plus vite possible.**

##### **d) Adhésion - cotisation**

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (O.C.C.E.) ce qui permet d'organiser de nombreuses actions et activités dans la plus grande légalité (rencontres sportives, sorties, fêtes ...).

La coopérative sert aussi à financer l'achat de matériel sportif, éducatif...

Nous avons décidé qu'il serait souhaitable que les familles versent **15€ pour le premier enfant** inscrit dans l'école, **10€ à partir du deuxième enfant**. Les chèques sont à établir à l'ordre de : **OCCE 1315.**

##### **e) Comité des parents**

Les élections sont prévues le samedi 10 octobre 2015. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 12h.

Afin de les préparer, **les parents qui souhaiteraient constituer ou s'inscrire sur une liste sont priés de se mettre au plus vite en relation avec M.PHILIPPOFF.** Des informations suivront.

**f) APE** : Une association de Parents d'élèves existe. N'hésitez pas à montrer l'intérêt que vous portez à l'école en adhérant à l'APE.

**g) Etudes surveillées** : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30. Il faudra venir inscrire votre enfant au bureau du directeur pour qu'il fréquente l'étude surveillée. Le règlement se fera en mairie au service écoles. Vous devrez renouveler cette démarche tous les **16 jours**. **Attention, la première période commence le lundi 14 septembre ; Ne tardez pas à inscrire votre enfant.**

**h) Cantine** : Elle fonctionne dans l'école. Les paiements se font en mairie et des bornes magnétiques permettant l'inscription des élèves sont désormais opérationnelles dans l'école. Les élèves fréquentant la cantine devront valider leur inscription le matin, entre 8h20 et 8h30. Des personnels de service sont missionnés pour assurer le bon déroulement de ces opérations.

**i) Garderie**: Un service de garderie est proposé aux familles à l'école Le Petit Prince. Des employés de la garderie conduisent les élèves concernés à l'école « Les Provinces » le matin et viennent les rechercher à la sortie des classes à 17h30.

**j) Sports et natation** : Ils sont **obligatoires** comme les autres matières **sauf en cas de contre-indication ; en ce cas fournir un certificat médical. Une tenue de sport est indispensable (notamment une paire de chaussures ou de ballerines).**

Signature des parents :

Au nom de toute l'équipe pédagogique,  
Sincères salutations.  
Le Directeur A.PHILIPPOFF